

Le Courant

Volume 15, numéro 2

Janvier 2010

Nous vous présentons aujourd'hui le numéro de votre journal qui devait paraître en décembre. Comme on dit, mieux vaut tard que jamais...

Ce numéro vous relatara les derniers projets et dossiers qui ont évolué en 2009 ou qui se sont ajoutés à la longue liste de sujets traités par les divers intervenants du milieu afin d'améliorer l'environnement, l'eau et la qualité de vie de chacun.

C'est également le temps de renouveler votre carte de membre pour montrer à tous que le fleuve vous concerne. Nous faisons tous partie de la solution qui mènera à une meilleure protection du Saint-Laurent et de sa biodiversité.

Nous espérons vous compter encore parmi nos membres, et que vous pourrez recruter d'autres personnes pour qui le Saint-Laurent est important.

Je vous rappelle de nous transmettre votre adresse courriel si vous en possédez une car cela nous permettra de réduire nos coûts postaux de façon importante.

Bonne lecture,

Claire Lachance

Marthe C. Théorêt

Erin O'Hare

Anne Canaff

Tél. : 450-371-2492

Fax : 450-371-7599

ziphsl@rocler.com

www.rocler.qc.ca/ziphsl

L'Année internationale de la diversité biologique 2010

Les être humains font partie de la riche diversité de la nature et ils ont le pouvoir de la protéger ou de la détruire.

La biodiversité, c'est-à-dire la variété de la vie sur Terre, est essentielle au fonctionnement des réseaux et des systèmes vivants qui nous apportent à tous santé, richesse, nourriture, sources d'énergie, ainsi que les services dont nos vies dépendent.

La biodiversité c'est la vie
La biodiversité c'est notre vie



2010 Année Internationale de la Diversité Biologique

Lors de l'assemblée générale annuelle du Comité ZIP du Haut Saint-Laurent, plusieurs membres déjà sur le Conseil ont été réélus pour deux (2) ans :

Ariane Daoust, Robin Poirier pour les entreprises, Félix Blackburn, Robert Poupard pour les groupes à caractère environnemental, Gaston Boyer, Claudine Desforges pour les groupes socio-économiques, Robert Savard pour les municipalités et Danielle Glaude qui représente les individus.

Depuis ce temps, nous avons recruté Elizabeth Caron qui représente l'Escadrille canadienne de plaisance du lac Saint-François au sein des groupes socio-économiques.

Il reste deux (2) postes vacants, informez-vous !

Afin de vous rapporter les nouvelles des dossiers et projets qui évoluent sur notre territoire, le Comité ZIP du Haut Saint-Laurent fait appel à ses membres et bénévoles.

Les membres du Conseil d'administration du Comité ZIP n'endossent pas nécessairement toutes les opinions émises dans ces textes.

Si vous avez un sujet touchant une des nombreuses fiches techniques des PARE du lac Saint-Louis, du PARE du lac Saint-François et du PARE « Entre 2 lacs », n'hésitez pas à nous le faire parvenir.

Le mot du président



par
Robert
Savard

Bonjour à tous,

Nous voilà déjà rendu en 2010 ! J'en profite pour vous souhaiter une très joyeuse année remplie de bonheur et de succès dans vos projets.

En parlant de projets, le Comité ZIP du Haut Saint-Laurent n'a pas chômé en 2009. Vous allez en prendre connaissance en faisant la lecture du journal, mais en voici quelques uns :

- La phase un de la Route bleue du Haut Saint-Laurent
- La participation du comité ZIP à la table de concertation du PADD-E (plan d'action en développement durable et en environnement) de la ville de Salaberry-de-Valleyfield
- La journée plein air
- Le souper bénéfice
- La fermeture de projets
- La rencontre avec le président des Villes et Villages en santé, membre de l'Alliance des maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent et maire de Salaberry-de-Valleyfield, M Denis Lapointe.

De plus, il ne faut pas oublier les consultations, les conférences et les

informations à la communauté.

Un élément demeure quand même une priorité pour le Comité ZIP c'est bien sûr la recherche de financement car sans cela, le comité tel que vous le connaissez n'existerait pas. Je tiens à vous remercier de votre contribution annuelle et de votre support qui nous permettent de développer des projets qui touchent directement le fleuve. Sans vos contributions cela ne serait pas possible. La meilleure publicité c'est le bouche à oreille de nos membres. Alors n'hésitez pas à parler du Comité ZIP et surtout de nous faire parvenir vos idées et inquiétudes face à la réhabilitation du fleuve Saint-Laurent, de NOTRE fleuve.

Bonne lecture et j'espère vous rencontrer lors de notre prochaine journée plein air.

Bonne lecture.

Monsieur Savard représente la Ville de Salaberry-de-Valleyfield au Conseil d'administration du Comité ZIP du Haut Saint-Laurent



La route bleue du Haut Saint-Laurent



par
Claire
Lachance

Le Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) du Haut Saint-Laurent et le Comité de développement de la Route bleue sont heureux de vous présenter les résultats de l'étude de faisabilité de la Route Bleue du Haut Saint-Laurent. Le territoire couvert s'étend de Pointe-des-Cascades jusqu'à Rivière-Beaudette sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent et du barrage de Beauharnois jusqu'à Dundee sur la rive sud.

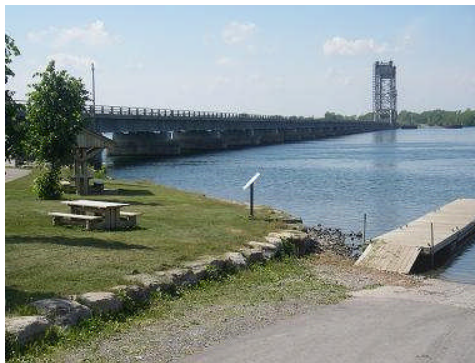
Ce projet vise à rendre le Saint-Laurent plus accessible à la population et à encourager des comportements sécuritaires lors de la pratique du canot ou du kayak. L'étude de faisabilité permet de réunir l'information nécessaire à l'élaboration des cartes du "Guide bleu", document permettant entre autres la planification d'un itinéraire sécuritaire, la connaissance du code d'éthique de l'utilisateur et la protection des milieux fragiles avant de s'aventurer sur un territoire.

Le projet a pour but la production d'une étude de faisabilité pour le développement d'une route bleue sur l'ensemble du lac Saint-François et du secteur "Entre 2 lacs" de notre territoire. L'étude de faisabilité de la section du lac Saint-Louis du territoire du Comité ZIP du Haut Saint-Laurent a été réalisée par le Comité ZIP Ville-Marie en 2008.

Les objectifs

Le projet de Route bleue du Haut Saint-Laurent poursuit les objectifs suivants :

- ◆ faciliter et améliorer l'accès au Saint-Laurent dans un contexte de développement durable tout en le mettant en valeur ;
- ◆ créer un réseau d'au moins 20 mises à l'eau, abris sécuritaires, aires de repos, services d'hébergement et d'alimentation pour les petites embarcations ;
- ◆ sélectionner le tracé optimal du point de vue de l'accessibilité, des conditions de navigation et de protection des milieux écologiquement fragiles afin de s'assurer que ces accès ne nuisent pas à la faune, à la flore et aux habitats sensibles ;
- ◆ intégrer la section du Haut Saint-Laurent dans le projet du Sentier maritime du Saint-Laurent, afin de favoriser une pratique sécuritaire et respectueuse de l'environnement.



Résultats de l'étude

L'étude de faisabilité a permis d'établir un tracé provisoire de près de 100 km de rives. Tous les sites qui pourraient devenir des arrêts potentiels pour la route bleue ont été répertoriés, inventoriés et cartographiés. Des négociations avec les propriétaires concernés ont été entreprises dans le but de



DONS PLANIFIÉS

Avez-vous déjà pensé à faire un don planifié ?

Un don planifié c'est un don que vous planifiez de votre vivant, que ce soit un legs testamentaire, un legs par assurance-vie, une rente de bienfaisance ou d'une autre façon que vous aurez convenu avec votre notaire.

Tout organisme de bienfaisance enregistré à Revenu Canada comme organisme de charité peut recevoir un don régulier ou un don planifié.

Tout ce que vous avez à faire c'est d'en parler à votre notaire et à l'organisme auquel vous destinez votre don.

C'est un moyen original de s'assurer que votre argent profitera même après votre départ vers des cieux meilleurs.

Si vous désirez plus d'information, parlez-en à votre notaire ou venez chercher une brochure d'information au Comité ZIP.

Dans la section fleuve du territoire du Comité ZIP du Haut Saint-Laurent, nous devons manœuvrer au quotidien avec la Voie maritime du Saint-Laurent.

Le chenail de la Voie maritime entre Montréal et le lac Ontario est fermé depuis le 24 décembre 2009.

La réouverture est prévue pour le mois de mars 2010. La date officielle n'est pas encore disponible sur le site internet.

Pour tout savoir sur la voie maritime du Saint-Laurent, visitez le

www.greatlakes-seaway.com/fr

signer des ententes pour permettre l'accès aux utilisateurs. Une attention particulière a été portée aux milieux fragiles du territoire.



Parmi les 130 sites répertoriés, 112 ont été choisis comme endroits prioritaires pour le tracé de la Route Bleue du Haut Saint-Laurent. De ces 112 sites, 83 ont été retenus et 29 ont été exclus. Six (6) sites ont été refusés et 21 ont reçu, jusqu'à maintenant, l'autorisation du propriétaire pour permettre l'accès aux utilisateurs.

Durant le déroulement de l'étude de faisabilité, la participation du milieu a été excellente. Toutes les municipalités approchées ont montré un intérêt pour le projet et ont donné l'autorisation de caractériser des sites. Contrairement aux autres routes bleues, la Route Bleue du Haut Saint-Laurent est un territoire principalement constitué de propriétés privées et, pour cette raison, il a été difficile de convaincre les gens de donner accès à leur terrain. Après avoir donné de l'information aux propriétaires,

la plupart ont appuyé le projet. Il faut en remercier notre chargée de projet, Madame Erin O'Hare, qui a su bien leur expliquer le projet.

Les demandes d'entente ont ainsi commencé à être signées et retournées au bureau du Comité ZIP du Haut Saint-Laurent et, à notre grande surprise, les propriétaires de terrains privés s'impliquent aussi dans le projet.

L'étude de faisabilité du projet de la Route Bleue est terminée et le travail sur le terrain montre que le projet est réalisable sur le territoire. Cependant, il ne sera peut-être pas possible de l'inclure dans le Sentier maritime. Actuellement, nous sommes dans l'impossibilité de relier la Route bleue du Haut Saint-Laurent à la Route Bleue du Grand Montréal. Selon les recommandations proposées par la Fédération Québécoise du canot et du kayak, il faut continuer à développer ce projet pour offrir un tronçon supplémentaire de Route Bleue.

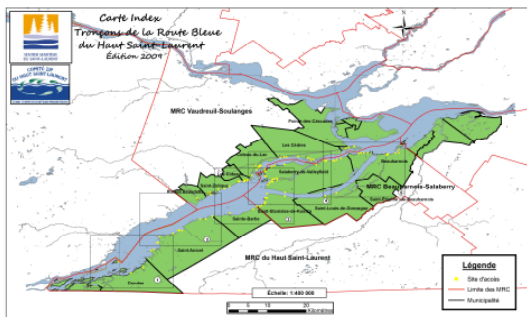
Dès maintenant, nous débutons la recherche de financement pour la <phase 2> du projet de développement de la Route bleue du Haut Saint-Laurent. Cette seconde phase devrait prendre également six (6) mois de travail qui nous permettront de procéder à l'inauguration de notre tronçon du Sentier maritime.

Si vous demeurez sur les rives du lac Saint-François ou de la section du fleuve « Entre 2 lacs » et que vous aimeriez recevoir de l'information pour devenir un site d'arrêt potentiel de la route bleue, contactez-nous à l'adresse suivante : ziphs1.projet@rocler.com



Un prolongement du Sentier maritime du Saint-Laurent

Le sentier maritime vise à mettre en valeur le Saint-Laurent en créant une voie navigable non balisée pour les petites embarcations à faible tirant d'eau. Il s'agit de voies d'accès au plan d'eau, d'aires de repos et de services d'hébergement. Notre projet consiste à réaliser une route bleue sur le territoire du Haut Saint-Laurent qui soit conforme aux autres routes bleues en utilisant les mêmes cadres conceptuels et opérationnels développés pour le Sentier maritime du Saint-Laurent. Ce processus, élaboré par la Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK), comprend une phase préliminaire, une étude de faisabilité, l'élaboration des cartes du guide bleu et la mise en œuvre - www.sentiermaritime.ca.



Carte index préliminaire de la Route bleue du Haut Saint-Laurent

Le financement

Ce projet a été réalisé, en partie, à l'aide d'une contribution du programme Interactions communautaires de l'ordre de 37 295\$ sur un budget total évalué à 69 142\$. Le financement de ce programme conjoint, lié au Plan Saint-Laurent pour un développement durable, est partagé entre Environnement Canada et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec.

Outre ces partenaires financiers majeurs, mentionnons la participation de

- ◆ la Conférence Régionale des Élus (CRÉ) de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (6305\$)
- ◆ la Direction des Ressources humaines du Canada par l'octroi de subventions pour des étudiants (5762\$)

et d'autres organismes de la région qui s'impliquent dans la préparation du projet et du Comité de développement régional :

- ◆ Les Amis de la Réserve nationale de faune du lac Saint-François
- ◆ le groupe écologique Crivert
- ◆ la Société d'Observation de la Faune Ailée du Sud-Ouest
- ◆ Tourisme Suroît
- ◆ la MRC de Beauharnois-Salaberry



Le souper bénéfice du Comité ZIP du Haut Saint-Laurent sera de retour en 2010, vendredi le 14 mai au Club Nautique de Valleyfield, 410 rue Victoria à Salaberry-de-Valleyfield.

Les démarches d'organisation ont déjà débuté depuis le mois de décembre 2009 et notre conférencier invité a confirmé sa présence.

Nous aurons l'honneur de recevoir Monsieur Georges Brossard, fondateur de l'Insectarium de Montréal.

Monsieur Brossard nous parlera du Saint-Laurent qu'il connaît bien et de son importance pour la faune.

Si vous avez envie de passer une belle soirée en sa compagnie, réservez-déjà votre place en téléphonant à nos bureaux.

Les billets seront en vente au même coût que l'an passé soit 50\$ du billet ou une table de 8 personnes pour 320\$. Parlez-en à vos parents et amis.

Dépêchez-vous de mettre cette date à votre agenda !

Dans le cadre de la réorganisation du Québec méridional en bassins versants par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, un nouvel organisme a vu le jour dans la région.

Le Comité de bassin versant de Vaudreuil-Soulanges est né officiellement le 10 décembre 2009 et couvrira les nombreuses rivières du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Le Comité ZIP du Haut Saint-Laurent a été élu au Conseil d'administration de ce nouveau conseil de bassin pour représenter les groupes communautaires.

La sécurité nautique sur nos plans d'eau



Par
Élizabeth
Caron

D'après le plus récent rapport du Bureau de la sécurité nautique de Transports Canada, seulement 4 noyades de moins que l'an passé ont été comptabilisées pour un total de 18 en 2009. Les études indiquent que ce sont encore une majorité d'hommes qui périssent sur les cours d'eau du Québec. En effet, sur les 18 noyades recensées, 17 étaient de sexe masculin. Pour ce qui est de la région de la Montérégie, 5 noyades ont été répertoriées comparativement à une seule l'an passé. C'est pourquoi il est important de continuer à sensibiliser les plaisanciers sur les règles de sécurité nautique.

D'autre part, le Conseil québécois du nautisme (CQN) rappelle que depuis le 15 septembre dernier, Transports Canada a rendu obligatoire la preuve de compétence pour tous les conducteurs d'embarcation de plaisance munie d'un moteur. Les plaisanciers doivent donc détenir leur preuve de compétence pour pouvoir naviguer sur les cours d'eau canadiens.

Plusieurs organismes intéressés à profiter de cette période où

les plaisanciers doivent se prémunir de leur carte de conducteur offrent des cours et l'examen en vue de l'obtention de la carte. Toutefois, tous les cours ne sont pas égaux. Selon Patrick Ménard, commandant de l'Escadrille Saint-François des Escadrilles canadiennes de plaisance (ECP), le cours donné par certains organismes et surtout les conditions d'examen sont inacceptables. En effet, les plaisanciers en quête de leur carte peuvent subir l'examen sur Internet. « Non seulement le cours et les modalités de l'examen ne sont pas adéquats pour le plaisancier mais le Ministère des Transports est également fautif quant à l'acceptation et la reconnaissance de ce type de compétence ». Les escadrilles canadiennes de plaisance offrent des cours plus élaborés et supervisent de façon rigoureuse l'examen. Les ECP, dont la mission est de promouvoir la sécurité nautique depuis des dizaines d'années, espèrent que la sécurité sur les plans d'eau ne se détériorera pas davantage.

Michel Sacco, rédacteur en chef de l'Escale nautique partage l'avis de monsieur Ménard. « J'ose espérer que le gouvernement fédéral en vient aux mêmes conclusions et qu'il réalise qu'il n'a certainement pas acquitté toutes ses responsabilités en matière de sécurité nautique avec le programme controversé des



cartes de conducteur ». Le rédacteur écrivait ces propos à la suite du décès de Jacques Godin, un mordu de la voile décédé à la suite d'une collision avec un bateau moteur de 42 pieds dans le chenal de Pointe-aux-Trembles.

Bilan 2009

- Près de 90 % des personnes décédées ne portaient pas correctement ou pas du tout leur gilet de sauvetage;
- Le ratio de noyades chez les jeunes de moins de 24 ans tend à augmenter chaque année;
- Une proportion toujours grandissante de décès survient sur des plans d'eau intérieurs (lacs);

La Montérégie est la triste gagnante du plus grand nombre de noyades enregistrées dans une même région à l'été 2009 avec 5 décès à son actif.

Madame Caron est la représentante de l'Escadrille canadienne de plaisance du lac Saint-François au Conseil d'administration du Comité ZIP du Haut Saint-Laurent



Une bonne raison de suivre son cours de conducteur d'embarcation de plaisance...



En 2009, le Comité ZIP du Haut Saint-Laurent a poursuivi sa participation à l'étude sur les plantes envahissantes du fleuve Saint-Laurent, projet piloté par Environnement Canada.

Le territoire de l'Île Saint-Bernard a été caractérisé en collaboration avec Héritage Saint-Bernard (13 stations au lac Saint-Louis) et le Comité ZIP a travaillé du côté de Dundee et Saint-Anicet (7 stations au lac Saint-François).

Les données sont envoyées au Centre Saint-Laurent à Montréal et sont intégrées aux autres données prises par d'autres groupes oeuvrant autour du Saint-Laurent pour en faire une carte évolutive qui permet de voir quelles sont les espèces envahissantes qui accroissent leur territoire et celles qui tendent à diminuer.

Nous sommes toujours à la recherche de sujet d'intérêt pour nos soirées plénières.

Rappelons que ces soirées se déroulent en deux (2) temps : tout d'abord une conférence sur une problématique environnementale relative au fleuve Saint-Laurent et par la suite nous dressons un bilan de l'avancement des différentes fiches techniques des PARE du Comité ZIP du Haut Saint-Laurent.

La prochaine devrait avoir lieu en avril 2010.

Surveillez votre invitation et les médias régionaux !

Forum régional de l'eau de Vaudreuil-Soulanges

Le 9 octobre dernier, avait lieu le premier Forum régional de l'eau de Vaudreuil-Soulanges au Château Vaudreuil. Cet événement était organisé par la Commission scolaire des Trois-Lacs, le Centre de formation professionnelle Paul-Gérin-Lajoie, le CLD de Vaudreuil-Soulanges, la Municipalité régionale de Vaudreuil-Soulanges et Marabex.

Plus d'une centaine d'intervenants du domaine de l'eau, entreprises, consultants, municipalités, CLD, groupes, se sont réunis pour entendre parler de la gestion de l'eau par bassin versant.

Le Comité ZIP du Haut Saint-Laurent y était représenté par son président, Monsieur Robert Savard, sa directrice-générale, Claire Lachance, et une

administratrice, Micheline B. Michaud, qui demeure dans la région de Vaudreuil-Soulanges.

Le Comité ZIP en a profité pour installer un kiosque d'information pour parler de sa mission et de ses interventions, kiosque que nous avons partagé avec Union Saint-Laurent Grands Lacs qui désireait présenter leur projet de Villes vertes pour un fleuve et une communauté en santé.

Malgré le fait que nous soyons dans la région depuis plus de 15 ans et que nous envoyons régulièrement des communiqués de ce côté du fleuve, nous avons remarqué que très peu de citoyens et gens d'affaires de cette région connaissent le Comité ZIP du Haut Saint-Laurent. Nous devons donc mettre encore plus d'efforts pour y parvenir.



Photographie : Élizabeth Caron





Adoption du plan d'action en développement durable avec une majeure en environnement

Salaberry-de-Valleyfield, le 19 janvier 2010 – La Ville de Salaberry-de-Valleyfield annonce qu'elle vient d'adopter son premier plan d'action en développement durable avec une majeure en environnement (PADD-E), une première au Canada.

D'une durée de 10 ans, le PADD-E traite de sept orientations :

- la participation citoyenne ;
- le développement et la conservation du territoire ;
- le développement économique : rétention et innovation;
- la santé collective;
- l'environnement et l'écocitoyenneté;
- la cohésion sociale;
- la préservation des acquis.

Il regroupe 135 actions ou sous-actions qui touchent l'ensemble des secteurs de la vie municipale, tant au niveau des matières résiduelles, du transport collectif, de l'agriculture, des sols, de la qualité de l'air, de l'efficacité énergétique que du développement social et économique et la préservation de nos milieux sensibles.

Grâce à la généreuse contribution du [Fonds municipal vert](#) de la [Fédération canadienne des municipalités](#) et grâce à l'excellent travail du groupe [Nature-Action Québec](#), le PADD-E a fait l'objet d'un consensus hors du commun entre les acteurs locaux et régionaux, aussi bien qu'au sein du conseil municipal et de l'équipe des directeurs de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield. Le PADD-E est fortement appuyé et promu par le comité consultatif en développement durable et en environnement de la Municipalité et a fait l'objet de deux consultations publiques : une via Internet et l'autre dans le cadre d'une grande consultation ouverte et participative, tenue le 13 janvier dernier.

« Le PADD-E constitue un recueil extraordinaire d'engagements formels et durables de notre Ville envers les générations actuelles et celles à venir », a déclaré le maire, M. Denis Lapointe, ajoutant « le PADD-E constituera le cadre d'orientation de toutes les activités futures de planification et de développement de la Ville. Il va permettre d'intégrer les politiques et règlements existants en plus d'élaborer de nouveaux outils, de nouvelles pratiques et politiques environnementales dans tous les services municipaux ainsi que d'y associer les budgets nécessaires à leur réalisation ».

Le PADD-E s'est inspiré de la Stratégie gouvernementale de développement durable et du concept de l'Agenda 21 local. Outre les aspects du développement économique et social, il consacre une part importante de la démarche proposée à l'environnement dans une perspective de développement durable et intégré de l'ensemble du territoire campivallensien.

Le comité consultatif en développement durable et en environnement, composé de représentants de groupes environnementaux, de citoyens, de gestionnaires municipaux, d'intervenants régionaux, comme la MRC de Beauharnois-Salaberry et le CLD Beauharnois-Salaberry ainsi que d'élus municipaux, assurera le suivi et l'application des différentes mesures adoptées dans le PADD-E. Il fera l'objet d'un premier suivi annuel en janvier 2011.

Michel Joly, urbaniste
Directeur du développement et adjoint au directeur général
Personne-ressource principale associée au PADD-E



Le 30 novembre 2009, la Société d'aménagement du Parc des Îles de la Paix (SAPIP) nous informait avoir réussi à obtenir diverses subventions pour construire une digue de protection de 200 mètres et protéger 500 mètres de rives. Ce projet de plus de 500 000 \$ permettait de protéger l'île aux Faubert par le transport de 10 000 tonnes de pierres. Comme cette île est entourée de hauts fonds, le transport de la pierre par barge fut privilégié plutôt que de construire un pont de glace.

Nous vous parlerons de la suite dans le prochain numéro...

L'Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs (AQEGL), signé pour la première fois en 1972 et renouvelé en 1978, exprime l'engagement de ces deux pays à rétablir et à maintenir l'intégrité chimique, physique et biologique de l'écosystème du bassin des Grands Lacs.

Où est le Saint-Laurent ?

Le 13 juin 2009, le ministre des Affaires étrangères, l'honorable Lawrence Cannon, et la secrétaire d'État des États-Unis, M^{me} Hillary Rodham Clinton, ont annoncé, à l'occasion des célébrations officielles du 100^e anniversaire du Traité relatif aux eaux limitrophes, que le Canada et les États-Unis se sont engagés à modifier l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. www.international.gc.ca (communiqués 2009 No 161)

Les négociations entre les deux (2) pays débutent à la fin janvier 2010 et le délai accordé pour faire des commentaires est assez court, jusqu'au 14 février 2010.

Pour informations et faire vos commentaires, binational.net/glwqa_2010_f.html

Le projet d'amélioration d'une frayère multispécifique dans le canal de Beauharnois

PARE du lac Saint-François fiche #18



par
Claire
Lachance

Comme vous le savez, le projet d'amélioration d'une frayère dans le canal de Beauharnois s'est terminé le 31 octobre 2009. Ce projet de trois (3) ans est rendu possible grâce au Fonds pour les dommages causés à l'environnement (FDE), dont Environnement Canada (EC) est fiduciaire et à la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement (FHQE).

Un projet en trois étapes

Le projet d'amélioration de la frayère du canal de Beauharnois s'est déroulé en trois (3) étapes : réalisation des travaux en 2007, suivis technique et environnemental en 2008 et 2009 de même que des activités de communication en 2008 et 2009.

Le suivi 2009 a débuté le 24 avril lorsque le consultant est allé installer ses premiers plateaux pour récupérer les œufs de poissons afin de les compter et de les analyser pour en déterminer l'espèce.

Le rapport nous apprend que « La frayère multispécifique a été utilisée pour la fraie des poissons au cours des

deux premières années suivant sa construction. La frayère, telle qu'elle a été construite, répond aux critères d'aménagement des frayères à doré jaune et d'autres espèces, dont les catostomidés qui constituent une proie pour ce prédateur. L'aménagement est resté relativement stable et aucun déplacement du remblai de blocs ou des îlots de protection n'a été noté. En plus, le substrat est demeuré relativement propre, compte tenu du transport important des algues et des matières en suspension par le fleuve Saint-Laurent. La vitesse moyenne du courant sur la frayère était de 0,61 m/s (0,44 à 0,77 m/s), soit une valeur comparable à 0,57 m/s mesurée sur la frayère aménagée et utilisée pour le doré jaune et d'autres espèces printanières dans la baie Hungry localisée dans le lac Saint-François.

Les principales espèces de poissons capturées à proximité de la frayère aménagée sont le meunier noir, le crapet de roche, l'achigan à petite bouche et la barbotte brune. Cependant, les engins de pêche n'ont pas été installés directement sur la frayère, afin de ne pas nuire à son utilisation. Aucune des espèces répertoriées n'est inscrite sur la liste québécoise des espèces désignées

vulnérables ou menacées, ou susceptibles de l'être ou n'est considérée comme espèces en péril ou préoccupantes selon l'organisme fédéral COSEPAC.

Les observations visuelles effectuées sur la frayère n'ont pas permis d'observer d'attroupements de poissons. Par ailleurs, la récolte des œufs de poissons sur la frayère du 29 avril au 11 juin démontre une bonne utilisation temporelle de la frayère pour les espèces frayant au printemps.

L'aménagement du milieu riverain à l'aide de plantation d'herbacées et d'arbustes a permis de stabiliser le sol et de fournir des abris en bordure de l'aménagement de la frayère.



La vérification comptable a permis de confirmer que le projet a été réalisé au coût de 128261\$, soit environ 20000\$ de moins que prévu en 2006. Rappelons que ce projet a débuté en octobre 2006 et s'est terminé en octobre 2009. Le milieu a participé pour une valeur de 6155\$ en ressources humaines et matérielles.

Il ne reste qu'à mettre en ligne la mise à jour de la page WEB.

Le Fonds pour les dommages causés à l'environnement (FDE) est constitué de montants adjugés par la Cour ou issus de règlements hors Cour accordés à Environnement Canada (EC) pour des dommages causés à l'environnement. EC, en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, utilise le FDE pour appuyer des lois fédérales concernant l'environnement, notamment la Loi sur les pêches, la Loi sur la marine marchande du Canada et la Loi sur les espèces sauvages au Canada. Le FDE a pour objectif de responsabiliser les contrevenants imputables d'infractions en faisant en sorte que l'argent qu'ils versent soit consacré à la restauration de milieux endommagés ou à des actions de protection ou d'éducation.

La Fondation Hydro-Québec pour l'environnement (FHQE) soutient des organismes qui œuvrent concrètement à la protection, la restauration et la conservation des milieux naturels et qui s'efforcent de sensibiliser les collectivités locales aux enjeux environnementaux particuliers de leur milieu de vie. De 2001 à 2007, la Fondation a participé, à hauteur de près de 7 millions de dollars, au financement de plus d'une centaine de projets d'une valeur globale de plus de 21 millions de dollars.



Environnement
Canada

Environnement
Canada



Le groupe écologique Crivert a eu l'idée de réunir les divers groupes à caractère environnemental de la région pour une journée de discussion sur l'environnement.

Une telle journée a déjà été organisée il y a plus de 20 ans.

La rencontre aura lieu le 13 mars 2010, et une seconde est prévue pour le 10 avril. Les groupes seront contactés par le comité organisateur au cours du prochain mois.

Si vous pensez que Crivert n'a pas vos coordonnées, vous pouvez les rejoindre au 450-377-8885.

Le Comité ZIP du Haut Saint-Laurent offre une conférence sur les cyanobactéries à toute municipalité, groupe ou entreprise qui serait intéressé par ce sujet.

On y traite de la nature des algues bleues, comment on peut les différencier avec les autres plantes aquatiques, comment on en est arrivé à la problématique vécue actuellement et ce que l'on peut faire pour les prévenir.

Informez-vous des détails et des coûts.

Villes vertes pour un fleuve et une communauté en santé

Par
Judith Granger-Godbout
Chargée de projets
www.usgl-glu.org/fr

L'eau de ruissellement est considérée comme une nuisance en milieu urbain. Depuis une cinquantaine d'années, on a pris l'habitude de l'évacuer au plus vite des rues et des trottoirs pour l'expédier vers les cours d'eau, par les égouts. En bout de ligne, cette façon de faire dégrade significativement la qualité de l'eau de nos lacs et rivières.

Aujourd'hui, des experts soucieux de l'environnement développent de nouvelles pratiques pour garder les rues et les trottoirs bien drainés tout en améliorant la qualité de l'eau. Dans un contexte de changements climatiques, les infrastructures vertes et le développement à faible impact offrent des solutions efficaces et économiques pour gérer les eaux de ruissellement.

Comment l'eau de pluie devient-elle une source de pollution?

D'une part, elle se réchauffe et accumule de nombreux polluants au contact des surfaces imperméables urbaines sur lesquelles elle ruisselle. D'autre part, dans les nombreuses villes pourvues d'un réseau d'égout unitaire, l'eau de ruissellement partage les mêmes canalisations que les eaux usées. Ces eaux mélangées sont acheminées vers une station d'épuration. Lorsque le système ne suffit plus à contenir toute l'eau qui

lui parvient, le surplus est alors déversé sans traitement dans les cours d'eau. Ce phénomène se produit des centaines de fois par années dans plusieurs villes du Québec, lors de fortes pluies ou à la fonte des neiges, par exemple. Ainsi, les eaux usées constituent une source majeure de pollution des écosystèmes aquatiques.

L'impact des changements climatiques

Dans le contexte des changements climatiques, les événements de pluie intense deviennent de plus en plus fréquents. Ce phénomène augmente les surcharges des réseaux d'égouts et la pollution des milieux aquatiques par les eaux de ruissellement. Les changements climatiques entraînent aussi une augmentation des événements de chaleur intense et une diminution de la qualité de l'air. Ainsi, les îlots de chaleur et le smog affectent de plus en plus les populations vulnérables. Or, il est possible de lutter contre la détérioration de la qualité de l'eau tout en créant des espaces de fraîcheur et de détente pour améliorer la qualité de vie des citoyens.

Les infrastructures vertes

Afin de protéger la qualité de l'eau, les experts du développement à faible impact sur l'environnement visent l'objectif suivant : gérer l'eau de pluie sur place, près de l'endroit où elle tombe. Ainsi, la quantité et la qualité de l'eau de ruissellement générée par un terrain doivent être équivalentes avant et après son développement.



Les infrastructures vertes sont un outil indispensable du développement à faible impact.

Ce sont des aménagements paysagers spécialement conçus pour contrôler le surplus de ruissellement généré par le développement d'un terrain. Ces installations combinent la plantation d'arbres et d'autres végétaux avec une préparation du terrain qui permet de gérer l'eau de ruissellement sur place. Ainsi, au lieu d'être expédiée directement dans le réseau d'égouts, l'eau est acheminée vers des aires végétalisées et infiltrée dans le sol.

Lorsqu'elles utilisent l'eau, les plantes agissent comme des climatiseurs (c'est le phénomène de l'évapotranspiration). Elles contribuent ainsi à créer des îlots de fraîcheurs, en plus d'améliorer la qualité de l'air et de produire une ombre bénéfique en temps de canicule.

Vous pouvez agir pour protéger l'eau!

Les infrastructures vertes sont des moyens efficaces et économiques de gérer l'eau de ruissellement. Elles offrent de nombreux bénéfices pour la communauté. Elles gagnent du terrain partout en Amériques du Nord : les villes de Seattle, Vancouver, Chicago, St-Paul et Toronto en font la promotion.

En implantant ces stratégies vertes, chaque citoyen, entreprise ou municipalité, par des actions ciblées sur son terrain, peut alléger la charge sur le réseau pluvial et ainsi

éviter les surverses en temps de pluie.

Remerciements

Cet article est écrit dans le cadre du projet «Villes vertes pour un fleuve et une communauté en santé». Ce projet est réalisé grâce à une contribution du Programme Interactions communautaires, lié au Plan Saint-Laurent pour un développement durable. Le financement de ce programme conjoint est partagé entre Environnement Canada et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec.

Références/ pour en savoir plus

Union Saint-Laurent Grands Lacs. Projet Villes vertes pour un fleuve en santé. <http://www.glu.org/fr>

Union Saint-Laurent Grands Lacs et Eau Secours! (2009). Eaux usées et fleuve Saint-Laurent : Problèmes et solutions. Consulté en août 2009 sur <http://www.glu.org/fr/node/259#attachments>.

Ecojustice (2008). Green Cities Great Lakes. Consulté en août 2009 sur <http://www.ecojustice.ca/publications/reports/the-green-infrastructure-report/>.

Institut national de santé publique du Québec (2009). Mesures de lutte aux îlots de chaleur urbains. Consulté en novembre 2009 sur http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/988_MesuresIlotsChaleur.pdf

Le Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) du Haut Saint-Laurent possède un numéro de charité de Revenu Canada (www.cra-arc.gc.ca/tx/chrts/menu-fra.html) vous permettant d'obtenir un reçu d'impôt pour vos dons. Vous pouvez également faire un don planifié (assurance-vie, don testamentaire, rente de bienfaisance, etc.). Informez-vous auprès de votre notaire.

Il faut spécifier que vous ne pouvez recevoir de biens en retour d'un don. Donc si vous payez une carte de membre par exemple, le reçu sera équivalent à la portion du don supérieure à 10\$, prix de la carte de membre pour un individu



Le 20 décembre 2006, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 2010 Année internationale de la biodiversité (AIB) et désigné le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique centre de liaison.

C'est donc l'occasion de nous questionner dans quelle mesure nous sommes parvenus à protéger la biodiversité et quels sont les enjeux futurs.

Je vous suggère de consulter le site www.unesco.ch/fr et de voir les réflexions que vous pourrez faire en cours d'année.

C'est également le moment de discuter avec vos proches de ce sujet.

L'histoire nous a montré que chaque espèce a une place sur Terre et la disparition d'une seule espèce peut avoir des répercussions sur nos vies.

Great Lakes United



Union St-Laurent Grands Lacs

Natural Resources Defense Council (2005). Rooftops to River: Green Strategies for Controlling Stormwater and

Combined Sewer Overflows. Consulté en novembre 2009 sur <http://www.nrdc.org/water/pollution/rooftops/contents.asp>.

Voici quelques exemples d'infrastructures vertes et de stratégies de développement à faible impact :

- des jardins de pluie et des fossés végétalisés,
- des descentes de gouttières non branchées au réseau d'égout,
- des citernes et barils qui récoltent et conservent l'eau de pluie
- des toits verts,
- des parcs et espaces verts boisés,
- des stationnements et des lots commerciaux qui utilisent du pavé perméable,
- de nouvelles normes de largeur de rues pour réduire les aires imperméables,
- des ouvertures dans la borne de ciment pour diriger le ruissellement des rues et stationnements vers des cellules de biorétention ou des jardins de pluie;
- des tranchées d'infiltration, des bassins de captation et des étangs de rétention ou marais filtrants.

Impacts positifs du développement à faible impact et des infrastructures vertes :

- o Réduction du ruissellement urbain
- o Atténuation des inondations et de l'érosion des cours d'eau
- o Diminution des débordements d'eaux usées
- o Amélioration de la qualité de l'eau des lacs et rivières
- o Économie d'eau potable (arrosage des jardins et des pelouses)
- o Réduction des dépenses en infrastructures (36% moins coûteux, en moyenne)
- o Réduction des îlots de chaleurs
- o Amélioration de la qualité de l'air
- o Amélioration de la qualité de vie urbaine



Pour la 5^e année consécutive, le Comité ZIP du Haut Saint-Laurent et le groupe écologique Crivert sont heureux de vous inviter à la :

JOURNÉE PLEIN AIR

Samedi le 5 juin 2010

Au parc régional des Îles de Saint-Timothée



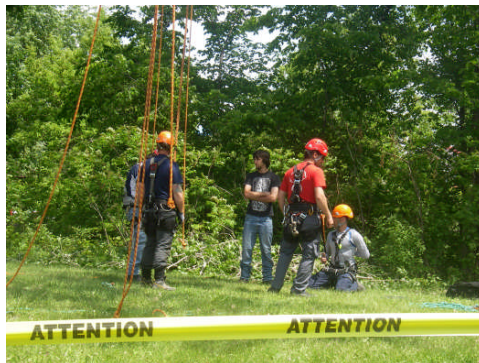
VENEZ RENCONTRER LES DIVERS GROUPES ET PETITES ENTREPRISES DE LA RÉGION À CARACTÈRE ENVIRONNEMENTAL. Une occasion de les découvrir !
Vous pouvez faire un pique-nique ou vous offrir des hot-dogs qui seront en vente sur place.

Caisse de Salaberry-de-Valleyfield



Conjuguer avoirs et êtres

Quelques photos de la journée plein air 2009



Un cadeau pour le fleuve ?

**Si vous avez le goût de faire un petit cadeau,
il vous suffit d'abonner un parent ou un ami.
Une autre façon de dire que le fleuve Saint-
Laurent vous tient à cœur !**

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

Veuillez noter que l'adresse courriel nous permet de vous transmettre certaines informations et invitations qui pourraient vous intéresser en plus de notre journal en format électronique.



Pour devenir membre ou pour faire un don,
retournez ce coupon, ou allez sur le site WEB
chercher notre dépliant, et retournez-le dûment
rempli avec un chèque au
Comité ZIP du Haut Saint-Laurent

28 rue Saint-Paul, bureau 203, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 4A8



Autre nouveauté pour 2010, une police écologique et économique,

**Spranq
eco
sans**

Cette police de texte est remplie de trous dans les lettres, ce qui fait économiser de l'encre à l'impression.

Une autre façon de faire sa part pour la planète.

**BONNE
ANNÉE !**